



Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Envoi par courriel :
tcqj-ga@seco.admin.ch

Berne, le vendredi 3 juillet 2020

Consultation concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) – Financement additionnel de l'assurance-chômage

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Le Parti socialiste suisse (PS Suisse) est heureux de prendre part à la consultation de l'objet cité en marge.

Contexte

Les conséquences des mesures de lutte contre le coronavirus sur le marché du travail vont au-delà des variations usuelles conjoncturelles. Pour ces raisons, l'assurance-chômage (AC) a été particulièrement mise à contribution au cours des derniers mois et sera encore sollicitée de façon importante en cours des prochains mois.

L'avant-projet de loi mis en consultation vise donc la création d'une base légale qui permet un financement additionnel extraordinaire de la Confédération, afin d'atténuer les conséquences de la crise sur le fonds de compensation de l'assurance-chômage. Il s'agit d'éviter que celui-ci n'atteigne le plafond de la dette en fin d'année 2020 et éviter ainsi l'activation du frein à l'endettement de l'assurance, qui aurait notamment pour conséquence une augmentation des cotisations salariales.

Cet avant-projet vise aussi la création d'une base légale pour permettre, si nécessaire, un financement supplémentaire de la part de la Confédération en 2021.

Appréciation générale

Pour le PS Suisse il est urgent d'agir afin d'éviter d'enclencher le frein à l'endettement, qui aurait pour conséquence une hausse des cotisations salariales, avec à la clé un majeur déséquilibre sur le marché du travail et diminution du pouvoir d'achat des employé-e-s.

Parti socialiste
suisse

Theaterplatz 4
3011 Berne

Téléphone 031 329 69 69
Téléfax 031 329 69 70

info@pssuisse.ch
www.pssuisse.ch



Ainsi, le PS Suisse soutient et salue l'instauration d'une base légale permettant un financement additionnel du fonds de compensation de l'assurance-chômage.

Le PS aurait souhaité la variante alternative rejetée par le Conseil fédéral pour financer le déséquilibre financier de l'AC

Le Conseil fédéral a procédé à l'analyse de différentes variantes pour pouvoir faire face au déficit du fonds de compensation de l'assurance-chômage. Il a décidé de retenir la variante suivante : à titre exceptionnel, la Confédération assume en plus de sa contribution ordinaire, les dépenses liées à l'indemnité en cas de RHT pour les périodes de décomptes de l'année 2020.

Le PS Suisse regrette ce choix. Nous estimons que la Confédération doit prendre en charge l'intégralité des coûts liés aux mesures prises par les autorités en vue de lutte contre le COVID-19, qui représentent pour l'AC, environs 20 milliards de francs pour l'année 2020 (selon les chiffres avancés dans le rapport de consultation).

Cette solution aurait permis au fonds de compensation de l'assurance-chômage d'éviter d'atteindre le plafond de la dette tout en laissant à l'AC ses capacités d'action pour pouvoir réagir face à un deuxième choc, qu'il soit lié à une récession ou une deuxième vague d'infection liée au COVID-19.

Malheureusement, le Conseil fédéral a rejeté cette option afin de ne pas augmenter la dette de la Confédération. Or, le PS Suisse reste de l'avis que le financement des dépenses extraordinaires liées au COVID-19 ne doit pas être réalisé dans le cadre du frein à l'endettement.

Enfin, d'un point de vue matériel, nous demandons la modification suivante à art. 90a, al. 3, «la Confédération ~~peut verser~~ verse une participation extraordinaire... ».

Autres mesures qui doivent être prises dans l'AC

Le PS Suisse continue à défendre l'idée que les indemnités de chômage (IC) doivent s'élever pour les bas revenus à 100% du salaire assuré et non à 80%, afin de ne pas détériorer le pouvoir d'achat des femmes et des hommes ainsi que de leurs familles, qui sont touchés de plein fouet par la crise.

Le PS Suisse demande aussi une augmentation conséquente du nombre d'indemnités journalières. Le nombre de celles-ci doit être établi en fonction de la durée réelle de la crise. Ainsi, pour le PS Suisse, l'augmentation de 120 indemnités journalières supplémentaires n'est pas suffisante et nous exigeons que leur nombre soit d'au moins 180.

Pour terminer, le PS Suisse demande le maintien du pourcentage de solidarité. En fin d'année 2019, le fonds de compensation de l'assurance-chômage était désendetté et avait fini l'exercice avec un excédent de 1,56 milliard. Néanmoins, la situation actuelle est tout autre et ce pourcentage de solidarité est important pour soutenir l'assurance-chômage à réduire la dette qui résulte de la crise du coronavirus.



En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos remarques, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Parti socialiste suisse

Parti socialiste suisse

Christian Levrat
Président

Anna Nuzzo
Secrétaire politique